



La FEBEA témoigne sur la formation «Choisir la bonne méthode de caractérisation pour maîtriser la taille de vos matières premières sous forme particulière»

La Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA) est l'unique syndicat des professionnels du secteur cosmétique (parfum, soin, maquillage, produits d'hygiène ou de toilette, produits capillaires...) opérant en France. Elle défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, de la communauté économique, scientifique et de la société civile, et travaille à ce que ces intérêts soient pris en compte lors de l'élaboration des lois et des réglementations.

Madame Catherine Bramaud est conseillère scientifique et réglementaire, au sein du Département des Affaires scientifiques et réglementaires, dont le périmètre est la France et l'Europe. Elle est notamment en charge du suivi des obligations du Règlement cosmétique n°1223/2009 portant sur les ingrédients, ainsi que les aspects liés à la réglementation des substances et mélanges chimiques selon les règlements REACH (enregistrement, évaluation, autorisation) et CLP (classification, étiquetage et emballage).

Dans le cadre de la mission d'accompagnement des adhérents de la Fédération, son rôle consiste plus particulièrement à informer, expliquer les réglementations, élaborer des guides de bonnes pratiques avec le support des experts de la Fédération, via des groupes de travail. Il lui est nécessaire de se former régulièrement sur des sujets scientifiques et techniques.

Ayant suivi en 2019 la formation «Choisir la bonne méthode de caractérisation pour maîtriser la taille de vos matières premières sous forme particulière», elle nous apporte son témoignage sur les bénéfices retirés.

■ Règlement cosmétique et nanomatériaux

«L'industrie cosmétique est le premier secteur économique à s'être doté d'une réglementation spécifique sur les nanomatériaux. Le Règlement Cosmétique européen n°1223/2009 du 30 novembre 2009 a introduit un système d'encadrement des nanomatériaux.

Lorsqu'un nanomatériau est utilisé dans un produit cosmétique, il est contrôlé au préalable par la Commission européenne et le comité d'experts indépendants européens (Comité Scientifique pour la Sécurité des Consommateurs - CSSC). Il prévoit ainsi une évaluation spécifique par le CSSC des nanomatériaux devant figurer dans une des listes positives du Règlement cosmétique (colorants, conservateurs, filtres UV).

Les fabricants doivent être transparents. Depuis le 11 juillet 2013, lorsqu'un nanomatériau est utilisé dans un produit cosmétique, l'emballage de ce produit comporte dans la liste des ingrédients la mention [nano] après le nom de l'ingrédient.

Or, pour définir si un ingrédient est un nanomatériau, il est indispensable de caractériser la taille des particules qui le constituent et il faut pour cela utiliser la méthodologie appropriée. C'est la raison pour laquelle le programme de la formation du LNE m'a intéressée, en plus de l'expertise reconnue des deux formateurs sur le sujet, Georges Favre et Nicolas Feltn.»

■ Les points forts de la formation

«J'ai particulièrement apprécié le rappel au début du cours sur les distributions de tailles selon les populations (monodisperse / polydispense), les dispersions (monomodales / multimodales) et sur les différentes présentations de ces distributions en nombre de particules, en volume ou masse, en intensité. Par exemple, une notion fondamentale a été rappelée : le diamètre médian qui ne doit pas être confondu avec le diamètre moyen. La première partie de la formation permet de ce fait de bien poser les bases de ce sujet complexe et permet de mieux appréhender les concepts présentés par la suite, et notamment les méthodologies de mesure. Très utiles également, les indications données sur les avantages et les limitations de chaque méthodologie d'analyse, des points importants à connaître pour être à même de faire un choix éclairé concernant la technique la plus pertinente à utiliser en fonction des caractéristiques des substances à évaluer.

Une bonne compréhension des notions fondamentales, ainsi que la connaissance des techniques d'analyse disponibles doivent permettre la mise en place d'échanges constructifs entre les fournisseurs de matières premières et leurs clients. Disposer de mesures fiables de caractérisation de taille de particules est primordial pour nos adhérents.

J'ai trouvé les illustrations pratiques très intéressantes car elles permettent de mieux appréhender les différents cas de figure. Par exemple, dans le cas des mesures sur des dioxydes de titane ou des silices, les formateurs ont rappelé qu'une méthode d'analyse n'est jamais universelle. Il y a en effet toujours un couple à prendre en compte : les caractéristiques de la matière première à analyser qui sont à mettre en regard de la méthode.

L'alternance de deux intervenants est aussi un point positif. Je le sais en tant qu'animatrice de formation, cela permet de compléter et croiser les expériences, et in fine d'apporter un contenu plus riche.

Enfin, les échanges avec les autres stagiaires, ayant des problématiques différentes surtout lorsqu'ils viennent d'autres secteurs industriels, sont également enrichissants.»

■ Une formation utile

«Grâce à cette formation, j'ai acquis les principes de base et je connais désormais les points de vigilance à prendre en compte. Je peux ainsi mieux orienter nos adhérents quant à l'approche à retenir pour réaliser cette mesure de taille de particules. Je peux également les conseiller sur les points à vérifier dans les documents transmis par les fournisseurs d'ingrédients.

Afin de disposer de données fiables et pouvoir définir si leurs ingrédients sont des nanomatériaux au sens du Règlement cosmétique, je leur recom-

mande, si nécessaire, de réinterroger leurs fournisseurs notamment sur la méthodologie d'analyse utilisée. Cela permet également d'entamer un dialogue avec les fournisseurs.

Enfin, cette formation a pu nourrir les conseils aux adhérents que nous prodiguons sous différentes formes : lettres d'information mensuelles, lettres spécifiques sur des sujets particuliers, systèmes de questions/réponses...

Nous avons d'ailleurs publié une lettre sur les obligations concernant les nanomatériaux et les analyses à mener. En conclusion, je suis enchantée par cette formation qui m'a vraiment été utile et qui m'a permis d'approfondir mes connaissances sur les aspects scientifiques et technologiques de ce domaine ainsi qu'au niveau de la préparation des échantillons, avec à la clé, la possibilité de mieux conseiller les adhérents de la fédération.»

**Fédération des entreprises de la Beauté
FEBEA**
137, rue de l'Université
75007 PARIS
Tél. : 01 56 69 67 89
febea.fr



Laboratoire national de métrologie et d'essais
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15
Tél.: 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37 - lne.fr - info@lne.fr
